

Info Crotenay juillet 2023

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/06/2023

Présents : Olivier CAVALLIN, Loïs MATIVET, Raphaël COTE, Gérald BESANCON, Florian CASEAUX, Amandine MARCHIONINI, Damien SARTORIS, Carole FAIVRE, Félicien JOUHAM, Thierry ROCHE et Marie-Véronique GAUTHIER.

Absents excusés : Benjamin PETOT qui donne pouvoir à Damien SARTORIS, Nicolas MANZONI qui donne pouvoir à Olivier CAVALLIN et Virginie GUYON qui n'a pas donné de pouvoir.

Secrétaire de séance : Amandine MARCHIONINI.

Le quorum est atteint.

Concernant les comptes-rendus des deux précédents conseils municipaux du 04/04/2023 et du 02/05/2023, ils sont adoptés à l'unanimité.

1/ ELECTIONS SENATORIALES / ELECTIONS GRANDS ELECTEURS :

Ont proposé leur candidature pour être délégués : Olivier CAVALLIN, Raphaël COTE et Carole FAIVRE.

Ils sont tous les 3 élus au 1^{er} tour avec 13 voix.

Ont proposé leur candidature pour être suppléants : Marie-Véronique GAUTHIER, Amandine MARCHIONINI et Damien SARTORIS.

Ils sont tous les 3 élus au 1^{er} tour avec 13 voix.

2/ EGLISE :

Indemnité de gardiennage de 300€ pour 2023 ; tout comme en 2022.

Contre : 1 Abstention : 3 Pour : 9

Les appareils de sonorisation de l'église vont être changés pour un total de 4398,50 € HT, soit 5278,20 € TTC. C'est la société Prêtres et Fils de Lons Le Saunier qui sera en charge de ce projet.

La mairie paiera la facture et retouchera 16,4% de TVA (et non pas 20%) et ensuite la paroisse remboursera à la mairie les 4398,50 € HT, soit une participation de de la mairie à hauteur de 190€ (soit 3.6% de TVA non récupérée).

Contre : 4 Abstention : 4 Pour : 5

3/ DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) :

Madame Monique MANGEL vend 2 parcelles de terrain situées en zone agricole humide (ZI 25 et ZI 26) d'une superficie de 1 hectare 29 ares et 70 centiares.

La commune n'exerce pas son droit de préemption.

4/ DECISION MODIFICATVE :

L'amende de 1250 € payable à l'OFB doit être imputée sur l'article 6712/67 qui n'est pas créé dans notre budget il faut donc virer cette somme de l'article 60 632/11 à l'article 6712/67

Unanimité

5/ FETE DE CROTENAY :

La fête de Crotenay aura lieu le samedi 1^{er} juillet. L'organisation a été prévue par Raphaël COTE et Damien SARTORIS sur le même modèle que la fête de l'année dernière. Les associations tiendront des stands gratuits et il y aura buvette et restauration le soir organisées par la chasse. Ne reste plus qu'à faire les plans pour savoir où seront placées les différentes associations.

Il y aura un grand jeu gonflable de 14m*6m, une machine à barbe à papa (nouveau), Mr JEUNET et son stand de confiseries (comme depuis de nombreuses années).

La fanfare de Crotenay jouera aux alentours de 19h – 19h30.

Un groupe de musique animera la soirée et autre belle nouveauté de cette année un feu d'artifice tiré à 23h15 depuis le terrain multisport.

Tout ça avec un budget identique à celui de l'année dernière.

Nous recherchons encore une machine de glaces à l'italienne ... si quelqu'un a une bonne adresse, nous sommes preneurs.

6/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Mardi 13 juin 20h30 convocation de la commission « vestiaire foot » pour présentation des plans, du budget et du financement.
- 23 juin fête de la musique au stade de foot animée par la fanfare de Crotenay avec la participation de la musique de Conliège.
- 24 juin au stade de foot, tournoi de sixte
- 25 juin à 12h00 au stade de foot, avec une semaine d'avance, apéritif offert par la mairie pour la fête de Crotenay. Ce sera également l'occasion de mettre à l'honneur l'USCCA.

- L'AMJ sera le déontologue de la commune ; ceci est obligatoire depuis le 6 décembre 2022 ; unanimité.
- Concernant les panneaux photovoltaïques, un contentieux a été déposé le 5 juin par notre avocate et la COMCOM. Monsieur Clément PERNOT viendra prochainement nous en parler. Une réunion de conciliation avec Luxel aura lieu (date à définir) pour trouver un compromis.
- Olivier CAVALLIN a déposé plainte ce jour à la gendarmerie tout comme Clément PERNOT, le maire de Loulle et la mairesse de Mont sur Monnet pour diffamation et menaces.
- Olivier CAVALLIN doit revoir avec les carrières PERNOT pour les gabions.
- Les travaux de l'appartement situé au-dessus de la mairie sont bientôt terminés.
- Des travaux sont à effectuer dans l'appartement du bas côté sud du bâtiment de la mairie.
- Le mur en pierre et le portail de l'appartement du bas côté sud du bâtiment de la mairie doivent être refaits. Il manque encore un devis, rien n'est validé pour le moment.
- Le laurier vert à l'intersection du chemin des Poisets et de la rue de la Vouivre sera prochainement coupé car il gêne la visibilité et cela rend l'intersection dangereuse.
- Olivier CAVALLIN doit relancer la demande faite concernant les fils électriques non isolés qui donnent sur la maison MARSAUD. Même problème pour la maison située rue Colonel Varroz.
- Le déploiement de la fibre devrait être fait pour la rentrée de septembre.
- Les avaloirs de la grande rue sont bouchés.

Informations